



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 65957

### Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la grave insuffisance du nombre des médecins scolaires et des infirmières dans les établissements d'enseignement. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation préjudiciable au fonctionnement et à la mise en place d'une véritable politique de la santé en milieu scolaire.

### Texte de la réponse

Antérieurement à sa prise en charge par l'Education nationale intervenue le 1er janvier 1991, le service de médecine scolaire comptait un médecin pour 8 300 élèves. Depuis cette date, un effort budgétaire considérable a été accompli, en matière d'emplois et de crédits de vacations, pour renforcer les effectifs de ce service. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2001, le taux moyen d'encadrement est d'un médecin pour 5 920 élèves. En ce qui concerne les personnels infirmiers, il convient de rappeler qu'entre 1998 et 2001, 745 emplois et 190 équivalents temps plein ont été créés dans les académies. Au plan national, le taux moyen d'encadrement, qui était d'une infirmière pour 2 360 élèves à la rentrée 1997, et actuellement d'une pour 1 960. Bien entendu, l'amélioration des conditions d'accueil et de soin des élèves sera poursuivie au cours des prochains exercices, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan pluriannuel pour l'éducation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65957

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 septembre 2001, page 5301

**Réponse publiée le :** 12 novembre 2001, page 6482